

L'an deux mil dix neuf, le 19 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 13 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de ONZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC, adjoints ;
Mme Michèle COURBEBASSE- M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC –
Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON — M. Philippe LETANG, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à Mme Elisabeth RISPAL) – M. Christophe HUGON (pouvoir à Mme Dominique BRU) – M. Michel LENGAGNE (pouvoir à Lucienne NUMITOR), Mme Hélène POUILHES – Matthieu LOURS, M. Géraud MAURS, Mme Anny PECHAUD

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUDEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2019	D. BRU
2		x	Informations	Restructuration DDFIP	D. BRU
3	x		Finances	Emprunt CDC – Rénovation de la piscine municipale	L. NUMITOR
4	x		Plan de circulation	Projet d'aménagement de la traverse – Validation de la phase esquisses	A. JAULHAC

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h30. Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2019, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1) Finances – Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local auprès de La Banque des territoires

Mme Lucienne NUMITOR dit qu'il convient de solliciter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts GPI AMBRE « Rénovation des bâtiments publics » pour financer les travaux de rénovation du parc aquatique municipal.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

DECIDE de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 350 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : GPI Ambre

Montant : 350 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 24 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Dont différé d'amortissement : 0

Périodicité des échéances : trimestriel

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75% (prêt GPI Ambre)

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Constant

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

AUTORISE Mme le maire, délégataire dûment habilité, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Unanimité

2) Plan de circulation – Projet d'aménagement de la traverse – Approbation du projet à la phase esquisses

Mme le maire dit aux conseillers qu'il convient de se prononcer sur le projet d'aménagement de la traverse du bourg de Vic-Sur-Cère au stade esquisses présenté par le bureau d'étude A3 Paysage. Ce projet concerne l'aménagement des espaces publics suivants :

- Avenues Docteur Jean Lambert, Murat Sistrières, Max Mabit Fournier ;
- Abords immédiats de la rue Basse et de l'Office de tourisme et du parc des loisirs ;
- Rue du 14 juillet, rue du 19 mars 1962 ;
- Carrefours entrées sud et nord ;
- Places de la mairie, du Carladès ;
- Liaisons piétonnes nord et sud.

Le tout pour une surface globale d'environ 70 000 m².

Mme le maire renouvelle avec cette délibération ses sincères remerciements aux services de l'État qui accompagnent la municipalité pour mener à bien ce projet d'envergure et essentiel pour le développement du territoire.

Mme le maire dit qu'elle s'est rendue à CLERMONT-FERRAND le 11 septembre pour présenter le projet à Messieurs MERLIN et SEPTAUBRE, directeurs de service à la DREAL Auvergne Rhône Alpes. Elle rapporte que ces derniers ont été particulièrement réceptifs et enthousiastes à la présentation de l'esquisses, le projet étant selon eux en parfaite adéquation avec la loi d'orientation des mobilités (LOM), et pouvant également servir d'exemple d'aménagement à reconduire dans d'autres traversées de villes.

Mme le maire dit que ce projet, au-delà de l'aménagement routier conséquent qu'il comporte, est également la vision d'un aménagement urbain global, intégrant notamment les questions de l'attractivité touristique, de la création du lien social, des enjeux de développement durable et de l'amélioration du cadre de vie.

M. Philippe LETANG demande si les élus ont travaillé en amont avec les bureaux d'étude à l'élaboration de ce projet. Mme le maire répond que les bureaux d'étude ont répondu en toute autonomie à la commande de la DREAL, maître d'ouvrage. M. André JAULHAC rappelle également que les élus n'ont pas participé aux différents ateliers de concertation publique, réalisé en amont auprès de la population, et dont les apports ont bien été pris en compte dans le projet.

M. Philippe LETANG indique qu'il va s'abstenir concernant cette phase esquisses.

Il explique en effet que, si le projet comporte des aménagements qui lui paraissent positifs, il a cependant encore des interrogations fortes concernant plusieurs points sensibles. Notamment : le changement de domanialité et le déplacement de la RN sur le secteur « bas » (OT, terrain de foot), le sort réservé à la rue basse (semi-piétonne, quel sens de circulation ?), et l'absence de stationnement sur certaines sections de l'actuelle RN122 dans la traverse du bourg.

D'autre part, il pose la question du financement du projet, qui ne semble pas encore acquis, et des conséquences possibles sur le budget communal.

Enfin, il dit que ce projet est un sujet majeur, qui va s'inscrire dans le temps long, et dont la prochaine équipe municipale aura à s'emparer.

Mme Elisabeth RISPAL souhaite rappeler qu'aucuns travaux n'ont été réalisés depuis des dizaines d'années concernant cette question de l'aménagement de la traverse du centre bourg. Elle poursuit en disant que le chemin a été très long depuis 2014 pour parvenir aujourd'hui à cette étape de la phase esquisse. La continuité des projets, selon elle, doit primer sur les enjeux d'une future campagne électorale.

M. André JAULHAC dit que voter l'approbation de ce projet en phase esquisses aujourd'hui, c'est surtout permettre à la prochaine équipe municipale de pouvoir continuer la mise en œuvre du projet en phase maîtrise d'œuvre, sans perdre de temps.

Mme le maire considère que cet accompagnement technique et financier par les services de l'Etat constitue une opportunité historique pour la commune.

LE CONSEIL,

VU la délibération du conseil municipal du 14/11/2016 relative à l'adoption du Plan de circulation et au choix du scénario,

VU l'avis favorable de l'inspecteur général des routes en date du 20 mars 2017,

VU les conclusions du Comité de pilotage de l'étude partenariale d'amélioration de l'ensemble de l'itinéraire cantalien de la RN 122, validant l'opération d'aménagement de la traverse de VIC-SUR-CERE comme projet à réaliser à court terme (inscription d'une enveloppe de 5 millions d'euros),

VU la décision ministérielle du 19 février 2018 confiant à la DREAL Auvergne Rhône Alpes, la maîtrise d'ouvrage des études d'opportunités "de phase 2" et des travaux routiers du projet d'aménagement de la traverse de Vic-sur-Cère par la RN 122 (études confiées aux bureaux d'études A3 Paysage, La Motrice et SEGIC),

VU le courrier de M. le directeur Départemental des territoires du Cantal, en date du 15 octobre 2018, qui précise que *« ce projet est donc un projet structurant au niveau local, à la fois en terme d'aménagement urbain et d'amélioration de la qualité de vie dans votre bourg mais aussi pour ce qui concerne l'amélioration des conditions de circulation sur cet axe structurant pour le bassin Aurillacois et le CANTAL, qu'est la route nationale 122... »*

VU le courrier de Mme Elisabeth BORNE, alors ministre chargée des transports auprès du ministre d'Etat, en date du 3 mai 2019, décrivant le projet d'aménagement de la traverse de VIC-SUR-CERE comme « une opération tout à fait emblématique dont [elle] souhaite favoriser la réalisation avec le Plan de désenclavement »,

VU l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 12 juillet 2019,

CONSIDERANT la concertation publique qui s'est tenue sous la forme de trois ateliers, sur la période du 5 février au 29 avril 2019,

CONSIDERANT le projet au stade esquisses chiffrées présentées aux conseillers le 16 septembre 2019 par le bureau d'étude A3 Paysage et la DREAL AuRA,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

APPROUVE le projet d'aménagement de la traverse de VIC-SUR-CERE au stade esquisses.

PREND ACTE que la DREAL AuRA lancera en début d'année 2020 un marché de maîtrise d'œuvre, afin de poursuivre l'opération, jusqu'au stade avant-projet.

DIT que la commune étudiera avec la DREAL, au stade avant-projet, les possibilités de cofinancement des travaux à réaliser, et dans la stricte limite de ses capacités financières pour ce qui la concerne et dans le respect des différentes compétences concernées.

13 voix pour, 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.